

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Obtention frauduleuse de documents administratifs : BLA n'a pas fait appel

G.R.M
Libreville/Gabon

BRICE Lacruche Alihanga disposait pourtant jusqu'à hier pour faire appel de sa condamnation, à 5 ans d'emprisonnement ferme assortie d'une amende de 5 millions de francs, prononcée le 29 octobre dernier par le tribunal correctionnel pour "faux et usage de faux". Il n'en a rien été. L'ancien proche collaborateur du président de la République a plutôt fait le choix de ne pas attaquer la sentence. L'information a été confirmée, il y a quelques jours par ses conseils Mes Jean-Paul Moumbembe et Anges Kevin Nzigou. Jugeant "trop forte" la peine maximale prononcée par la juridiction précitée, suivant le réquisitoire du Ministère public, les avocats du leader de l'Association gabonaise des jeunes émergents volontaires (Ajev) assimilent leur client au

"mouton de la Tabaski". "5 ans, la peine maximale! Pas de circonstances atténuantes, alors qu'il a avoué sa faute. À l'évidence, c'est pour le public judiciaire une décision orientée", s'offusque Me Moumbembe.

Avant d'ajouter: "Oui, mon client a fait une erreur. Mais appeler son père nourricier papa n'est pas une faute, tout comme se faire appeler par son patronyme. Cela dit, il y a des Gabonais dans ce pays qui ont commis des crimes financiers, ils ont pourtant été condamnés avec sursis et mis en liberté après n'avoir passé qu'un an à la maison d'arrêt. Alors qu'ils ont pris l'argent du contribuable et paralysé l'économie".

Pour rappel, l'ancien collaborateur du chef de l'État gabonais a été condamné à la peine maximale prévue à l'article 122 du Code pénal nouveau, pour "obtention frauduleuse de documents administratifs". Il devrait



Mes Ange Kevin Nzigou et Jean Paul Moumbembé.

répondre, prochainement, des accusations de détournement, concussion et blanchiment

d'argent pour lesquelles il a été placé sous mandat de dépôt, depuis le 13 décembre 2019. Et pour

lesquelles il risque jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle, s'il est reconnu coupable.

Le clin d'œil de *lybek*



Résolution 1325 : détention et réinsertion au cœur du 21e anniversaire

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DANS le cadre la célébration du 21e anniversaire de la Résolution 1325, l'ONG Malachie a dernièrement initié une rencontre des Femmes Leaders. Plusieurs actrices de la société civile gabonaise y ont pris part activement.

L'amélioration des conditions d'incarcération était au cœur des discussions, en vue d'une harmonisation des politiques de détermination des peines et des pratiques correctionnelles existantes. Avec l'objectif global de réinsertion du délinquant et l'adoption des mesures relativement simples, qui puissent arriver à des résultats significatifs. Aussi, fallait-il définir des axes d'amélioration des conditions de détention et proposer des pistes de solution pour favoriser la réinsertion des personnes détenues. À cet effet, les 30 acteurs essentiels ayant débattu de la question devaient proposer des solutions en matière de réinsertion



Un instantané des débats.

et d'amélioration des conditions d'incarcération. Un document de plaidoyer devra être rédigé pour cela et proposé aux autorités publiques.

L'autonomisation économique de la femme a aussi été évoquée lors de cette rencontre. D'autant que l'ONG Malachie qui est lauréate de la 2e édition du Prix Agathe-Okoumba-d'Okwatsegue, a mis en branle le programme d'autonomisation, de veille et d'épargne communautaire (AVEC). Mieux, le 15 décembre prochain, l'organisation va lancer un centre agro-

business de commercialisation des produits du terroir gabonais. Un cadre qui sera également mis à profit pour former les producteurs, vulgariser les initiatives des commerçants locaux et produire une cartographie des produits agro-alimentaires du Gabon.

Pour rappel, le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a adopté à l'unanimité la résolution historique 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. La première qui traite de l'impact spécifique des conflits sur les femmes et les filles.